



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-777

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2024-12-17-00001 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative **??** en hommage à Alain FOURNIER, écrivain, sur la façade du bâtiment situé 196 rue de la Roquette à Paris 11ème **??** (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2024-12-17-00009 - arrêté n 2024-01830 du 17 décembre 2024 Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 6

75-2024-12-17-00010 - arrêté n 2024-01831 du 17 décembre 2024 Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 9

75-2024-12-17-00011 - arrêté n 2024-01832 du 17 décembre 2024 Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 12

75-2024-12-17-00008 - arrêté n 2024-01833 du 17 décembre 2024 Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 15

75-2024-12-17-00007 - arrêté n 2024-01834 du 17 décembre 2024 Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure (2 pages)

Page 18

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-12-17-00001

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative
en hommage à Alain FOURNIER, écrivain, sur la
façade du bâtiment situé 196 rue de la Roquette
à Paris 11ème

Paris, le 17 décembre 2024

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage à Alain FOURNIER, écrivain, sur la façade du bâtiment
situé 196 rue de la Roquette à Paris 11^{ème}

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le courriel du 17 mai 2024 du service relation clients du groupe 1001 vies habitat, agence Paris Val-de-Marne, gérant de l'immeuble situé 196 rue de la Roquette à Paris 11^{ème}, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de ce bâtiment ;

VU le courrier du 21 mai 2024 de la commission culture et patrimoine du conseil de quartier Léon Blum - Folie Régnault, par lequel elle sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à Alain FOURNIER, sur la façade du bâtiment situé 196 rue de la Roquette à Paris 11^{ème} ;

VU l'avis du 6 décembre 2024 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée à la commission culture et patrimoine du conseil de quartier Léon Blum - Folie Régnault, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à Alain FOURNIER, sur la façade du bâtiment situé 196 rue de la Roquette à Paris 11^{ème}, dont le libellé est :

Au n° 196 vécut
Henri-Alban FOURNIER
dit **Alain FOURNIER**
Écrivain français
1886 - 1914

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Copie à :

- Commission culture et patrimoine du conseil de quartier Léon Blum - Folie Régnault
- Mairie du 11^{ème}
- Mairie de Paris-DAC

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de Police

75-2024-12-17-00009

arrêté n 2024-01830 du 17 décembre 2024
Portant désignation d'un agent en charge des
contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de
la sécurité intérieure

Arrêté n° 2024-01830

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2024-01684 du 19 novembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

2024-01830

Article 1^{er}

Le Colonel Sébastien ALVAREZ,
affecté au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,
Département Sécurité Défense,

est désigné pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Pour le préfet de Police,
La préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité

Signé : Béatrice STEFFAN

2024-01830

Préfecture de Police

75-2024-12-17-00010

arrêté n 2024-01831 du 17 décembre 2024
Portant désignation d'un agent en charge des
contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de
la sécurité intérieure

Arrêté n° 2024-01831

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2024-01684 du 19 novembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

2024-01831

Article 1^{er}

Madame Amaryllis SIMON,
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,
Département Sécurité Défense,
Bureau des associations de sécurité civile,

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Pour le préfet de Police,
La préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité

Signé : Béatrice STEFFAN

2024-01831

Préfecture de Police

75-2024-12-17-00011

arrêté n 2024-01832 du 17 décembre 2024
Portant désignation d'un agent en charge des
contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de
la sécurité intérieure

Arrêté n° 2024-01832

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2024-01684 du 19 novembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

2024-01832

Article 1^{er}

Monsieur Alexis EYMARD,
affecté au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,
Département Sécurité Défense,
Bureau des associations de sécurité civile,

est désigné pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Pour le préfet de Police,
La préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité

Signé : Béatrice STEFFAN

2024-01832

Préfecture de Police

75-2024-12-17-00008

arrêté n 2024-01833 du 17 décembre 2024
Portant désignation d'un agent en charge des
contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de
la sécurité intérieure

Arrêté n° 2024-01833

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2024-01684 du 19 novembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

2024-01833

Article 1^{er}

Madame Myriam HAMIDI,
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,
Département Sécurité Défense,
Bureau des associations de sécurité civile,

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Pour le préfet de Police,
La préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité

Signé : Béatrice STEFFAN

2024-01833

Préfecture de Police

75-2024-12-17-00007

arrêté n 2024-01834 du 17 décembre 2024
Portant désignation d'un agent en charge des
contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de
la sécurité intérieure

Arrêté n° 2024-01834

Portant désignation d'un agent en charge des contrôles au titre de l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, L. 751-3, R. 751-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 121-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 2023-00653 du 12 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2024-01684 du 19 novembre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête :

2024-01834

Article 1^{er}

Madame Sabine TOULET,
affectée au Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité de Paris,
Département Sécurité Défense,
Bureau des associations de sécurité civile,

est désignée pour exercer les missions de contrôle prévues par l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La validité du contrôle est conditionnée par une lettre de mission de l'autorité préfectorale pour chacune des missions mentionnées à l'article L. 751-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Pour le préfet de Police,
La préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité

Signé : Béatrice STEFFAN

2024-01834